

d) Élaborer des directives pratiques propres à favoriser l'égalité d'accès des handicapés aux possibilités de développement ouvertes à la population en général, moyennant l'organisation et le suivi en 1999, en étroite collaboration avec d'autres membres du Sous-Comité pour les problèmes concernant les handicapés, de deux réunions régionales sur les thèmes suivants :

- i) L'éducation et la technologie en rapport avec les besoins particuliers des enfants et des jeunes handicapés;
- ii) L'application des Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des handicapés, et la réalisation des objectifs de la Décennie;

e) Étudier les moyens d'organiser, d'ici la fin 2002, une réunion régionale de haut niveau chargée de tirer les enseignements de l'action menée dans les pays et les zones pour réaliser les objectifs de la Décennie, de manière à jeter des bases solides pour la démarginalisation sociale des handicapés au XXI^e siècle;

5. *Prie en outre* le Secrétaire exécutif de lui rendre compte tous les deux ans des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la présente résolution, en mettant l'accent sur les mesures de suivi destinées à amplifier les retombées des réunions régionales susmentionnées, et de lui présenter le cas échéant des recommandations concernant l'action permanente du secrétariat visant à améliorer la participation des handicapés au processus de développement, jusqu'en 2003, année où l'ensemble des actions entreprises dans le cadre de la Décennie sera examiné au titre de l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session de la Commission, afin de servir de base à de futures actions au cours du prochain millénaire.

10^{ème} séance
22 avril 1998

54/2. Déclaration de Manille sur l'accélération de la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP²

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant sa résolution 51/4 du 1^{er} mai 1995, relative à l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP (ci-après dénommé Agenda régional pour le développement social), dans laquelle elle décidait de convoquer une conférence ministérielle régionale sur le développement social en 1997 et d'organiser ultérieurement d'autres réunions analogues à un niveau décisionnel élevé et sur une base biennale, comme demandé dans la Déclaration de Copenhague et le Programme d'action adoptés par le Sommet mondial pour le développement social,

Rappelant également les résolutions 50/161 du 22 décembre 1995, 51/202 du 17 décembre 1996 et 52/25 du 26 novembre 1997 de l'Assemblée générale, relatives à la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social, et *notant* en particulier la décision y consignée de tenir en 2000 une session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée de procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet et d'envisager des interventions et des initiatives nouvelles, ainsi que l'invitation adressée aux commissions régionales de réunir tous les deux ans des responsables de haut niveau afin d'examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résultats du Sommet,

Notant avec satisfaction la tenue à Manille, du 5 au 11 novembre 1997, de la cinquième Conférence ministérielle sur le développement social pour l'Asie et le Pacifique, et la participation sans réserve des membres et membres associés au processus d'examen et d'évaluation des progrès accomplis par rapport aux buts et objectifs de l'Agenda régional pour le développement social ainsi qu'à l'étude des moyens de renforcer la coopération régionale à l'appui de l'Agenda et pour la mise en oeuvre du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social,

Exprimant sa profonde gratitude au Gouvernement et au peuple philippins pour avoir accueilli la Conférence ministérielle, et *notant* qu'ils avaient de même accueilli les deux dernières conférences ministérielles sur le développement social en 1991 et 1994,

Notant aussi avec satisfaction la participation des organismes et des institutions spécialisées concernés des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales à la mise en oeuvre de l'Agenda régional pour le développement social, en particulier s'agissant du rôle de coordination joué par le Secrétaire exécutif, du généreux apport financier de la Banque asiatique de développement et de la contribution de l'Organisation internationale du Travail et des organisations non gouvernementales aux préparatifs de la Conférence ministérielle,

Prenant note avec satisfaction des progrès accomplis et de l'action soutenue menée par les membres et membres associés, avec l'appui des organismes et institutions spécialisées concernés des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, quant aux mesures qui s'imposent pour résoudre les problèmes sociaux critiques de la région et atteindre ainsi les buts et objectifs échancés et spécifiques fixés en matière de dépaupérisation, de création d'emplois productifs et de renforcement de l'intégration sociale,

² Voir par. 216 ci-dessus.

Soulignant avec préoccupation que subsistent des problèmes sociaux résultant de la crise économique actuelle, de la mobilité de la main-d'oeuvre entre pays, du jeu des composantes démographiques, de l'urbanisation, de la modification des structures familiales et des relations entre les sexes, de l'évolution des schémas de consommation, des progrès technologiques, des changements environnementaux et du VIH/sida,

Confirmant son attachement aux buts et objectifs de développement social énoncés dans l'Agenda régional pour le développement social, et sa volonté de donner priorité aux mesures visant à améliorer les perspectives de développement social en Asie et dans le Pacifique à l'horizon du XXI^e siècle, dans la ligne des débats consacrés au thème de la session en cours,

1. *Approuve* les données, conclusions et recommandations figurant dans le rapport de la cinquième Conférence ministérielle sur le développement social pour l'Asie et le Pacifique;

2. *Fait sienne* la Déclaration de Manille sur l'accélération de la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP (ci-après dénommée Déclaration de Manille de 1997), adoptée par la Conférence le 11 novembre 1997;

3. *Prie instamment* tous les membres et membres associés d'accélérer la mise en oeuvre de l'Agenda régional pour le développement social conformément aux décisions de la Conférence et aux recommandations figurant dans la Déclaration de Manille de 1997, en tenant compte de la situation propre à chaque pays;

4. *Prie instamment aussi* les gouvernements et organismes donateurs, ainsi que les institutions financières multilatérales — en particulier la Banque asiatique de développement, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale — d'appuyer plus explicitement la mise en oeuvre de l'Agenda régional pour le développement social, ainsi que celle des autres programmes d'action des Nations Unies concernant les problèmes de développement social, à l'occasion de leurs opérations de prêt, de financement et d'aide au développement en général;

5. *Prie* le Secrétaire exécutif, agissant en collaboration avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, les gouvernements donateurs et les organismes de financement multilatéraux, notamment la Banque asiatique de développement, le cas échéant :

a) De prendre des mesures immédiates pour exploiter le potentiel multidisciplinaire du secrétariat de manière à assurer le plein appui nécessaire à l'application effective de la Déclaration de Manille de 1997;

b) De créer, dans le cadre du Comité inter-institutions régional pour l'Asie et le Pacifique, un sous-comité pour l'Agenda régional pour le développement social, cela en vue de renforcer la collaboration et la coordination entre le système des Nations Unies et les autres acteurs du développement régional s'agissant de planifier et programmer l'action de développement social régional en application de la Déclaration de Manille de 1997;

c) D'étudier, avec le Programme des Nations Unies pour le développement, des mécanismes propres à faciliter la coordination de l'aide au développement social dans la région de l'Asie et du Pacifique, y compris l'organisation de consultations multidonateurs pour aider la région à mettre en oeuvre l'Agenda régional pour le développement social;

d) De fournir une assistance technique en vue de renforcer les capacités nationales nécessaires pour la planification et la programmation plurisectorielles et intégrées du développement social visant à :

i) Minimaliser toute répercussion sociale négative de l'évolution et des programmes développementaux;

ii) Préciser les objectifs prioritaires nationaux et améliorer la planification, l'information et l'évaluation de manière à renforcer les politiques et programmes macro-économiques et sectoriels aux fins de la dépaupérisation, de la création d'emplois et de l'intégration sociale, cela en organisant des réunions d'experts, des études, des séminaires et des services consultatifs régionaux et en diffusant l'information;

e) De convoquer en 1999 une réunion régionale de hauts responsables chargée d'examiner la mise en oeuvre de l'Agenda régional pour le développement social afin de préparer l'examen d'ensemble de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire de 2000;

f) De rendre compte à la Commission en 2001 de l'application de la présente résolution.

*10ème séance
22 avril 1998*